**Notice d’explication**

Le dossier de subvention ne sera pas rendu : pensez à en faire une copie. **Le budget doit être impérativement équilibré : dépenses = recettes.** Les demandes ne peuvent excéder **50%** du budget prévisionnel.

L’ensemble du dossier (demande de subvention et pièces complémentaires) doit **être déposé en mains propres** (ou envoyé par mail lorsque cela est mentionné) aux services concernés (CROUS et/ou BVE et/ou composante). Il est obligatoire de compléter le tableau du budget se trouvant dans le dossier de demande.

Le CROUS et le BVE peuvent vous aider dans la préparation du projet et/ou de la présentation orale pour les demandes supérieures à 1 000€ (demandes FSDIE), le cas échéant.

**Liste des pièces à fournir pour toutes demandes en complement du dossier (obligatoire)**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **UNIVERSITE**FSDIE / Composantes | **CROUS** |
| Cartes étudiantes |  | X |
| Attestation des co-financements acquis |  | X |
| Attestation du directeur d’établissement ou responsable pédagogique précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire |  | X |
| RIB du porteur de projet ou de l’association | X | X |
| Devis | X | X |
| Calendrier prévisionnel des actions sur l’année (si possible) | X |  |
| Budget prévisionnel annuel (si possible) | X |  |
| Statuts de l’association avec n° SIRET et liste des membres du CA | X |  |

Pour une association non référencée à l’université, composition du bureau, extrait du JO ou récépissé de la déclaration en préfecture, statuts et documents de labellisation (pour une demande de financement FSDIE)

**Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée**

**Attention : 1 dossier = 1 projet** (faire plusieurs fiches projets si plusieurs projets et bien les distinguer)

|  |
| --- |
| **Demande(s) à adresser à :** |
| **CROUS**Monsieur Paul-Emile PUAUDBat H – 60, Rue du Plat d’Etain02 47 60 42 49paul-emile.puaud@crous-orleans-tours.fr | **Université – BVE (FSDIE)**Madame Tiffany AUDOUXBat A – 60, Rue du Plat d’Etain02 47 36 66 56tiffany.audoux@univ-tours.fr | **Université – Composantes**Se référer aux contacts mentionnés à la composante concernée |

**Demande Université « FSDIE »**

**Domaines**

- Projets d’intérêt général ou collectif dans les domaines de la culture, du sport, de l’environnement, de la solidarité, de la citoyenneté et de l’engagement étudiant

- Participation à des congrès associatifs : plafond de 150 € par personne et 750 € par année universitaire

**Critères privilégiés pour une demande de subvention Université**

- Retombées sur la communauté universitaire ou sur le rayonnement de l’université

‐ Caractère innovant et/ou originalité du projet

‐ Nombre d’étudiants concernés par le projet

‐ Qualité de l’organisation du projet et du budget prévisionnel

‐ Cofinancement des UFR et/ou des départements pour les associations de filières

**Critères d’exclusion pour une demande de subvention Université**

- Frais de fonctionnement et d’investissement

‐ Achat de matériel de type pédagogique ou de recherche

‐ Participation à des rallyes, courses-croisières ou concours relevant du sponsoring

‐ Séjours d’agrément

‐ Projets relevant uniquement de la promotion d’une filière, d’un diplôme ou d’une composante (brochures, annuaires,….)

‐ Projets inscrits dans les cursus et faisant l’objet d’une validation universitaire - *Sauf projets à caractère novateur, sous condition de cofinancement par la filière* *concernée*.

‐ Voyages d’études - *Sauf voyages culturels ouverts aux étudiants de plusieurs années ou filières, sous* *condition d’un financement tripartite (étudiants – FSDIE – composante/département).*

‐ Soirées étudiantes, galas, week-ends festifs et d’intégration : seules les actions de prévention intégrées dans le cadre d’une réelle politique de prévention seront subventionnées dans la limite de 2 500 € maximum (signature obligatoire de la charte des manifestations festives responsables).

La politique de prévention doit prévoir des rendez-vous avec le BVE et le SUMPPS, et notamment la mise en place d’un dispositif *Sam*, l’utilisation d’éthylotests, la mise en place de mesures de sécurité par exemple avec la Croix-Rouge, au minimum 2 mois avant l’événement.

La subvention octroyée le cas échéant dans ce cadre sera fléchée et fera l’objet de vérification et contrôle sur présentation des factures, qui seront à inclure dans le bilan moral et financier. En cas de non-respect, la subvention pourra faire l’objet d’un remboursement.

Pour rappel, les opens-bars sont interdits conformément à l’article L3322-9 du Code de la Santé Publique.

**Demande CROUS « Cultur’Actions »**

**Critères d’éligibilité pour une demande de subvention CROUS**

 - Projet d’initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d’étudiants

 ou une association d’étudiants),

 - Projet relevant d’un des domaines cités en page 1,

 - Projet ne relevant pas d’un cursus ou étant déjà réalisé,

 - Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet,

 - Projet co-financé,

 - Dossier complet et remis dans les délais indiqués,

 - Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d’association.

**Demande Université « Composantes »** (Les critères d’éligibilité peuvent être différents en fonctions des services auxquels vous présentez la demande de subvention)

**Critères pour l’IUT**

Chaque département de l’IUT étudie les projets des étudiants inscrits dans les filières correspondantes. Il faut vous rapprocher du chef de département de votre formation.

Contact : Madame Christine Fontaine – Adjointe à la Responsable Administrative – christine.fontaine@univ-tours.fr

**Critères pour l’UFR Arts et Sciences Humaines**

**Critères pour l’UFR Droit, Economie et Sciences Sociales**

Les demandes doivent être déposées avant les vacances de Noël auprès du secrétariat du doyen.

Les projets doivent servir l'intérêt de la faculté. Ils peuvent contribuer à développer son image, à améliorer son attractivité, à favoriser son animation… mais aussi à promouvoir ses diplômes.

Notons que :

- les organisations de conférences, colloques, débats … sont refusées puisqu'elles peuvent être financées par les équipes de recherche;

- les voyages d'études sont acceptés (et non les voyages d'agrément) à la double condition qu'un programme pédagogique soit élaboré et qu'un enseignant accompagne le groupe (la lettre d'engagement sera jointe au dossier);

- les projets inter-associatifs sont encouragés et bénéficient d'une attention particulière.

Contact : Monsieur Eric Blin, Assesseur du doyen chargé de la vie étudiante – 02 47 36 10 75 – eric.blin@univ-tours.fr

**Critères pour l’UFR Lettres et Langues**

Les demandes et projets pour la période de septembre à décembre 2015 sont à déposer auprès de la responsable administrative le 30 septembre 2015 au plus tard.

Les demandes et projets pour la période de janvier à juin 2016 sont à déposer auprès de la responsable administrative le 5 janvier 2016 au plus tard.

Attention : le calendrier prévisionnel des actions sur l’année et le budget prévisionnel est obligatoire pour une demande de subvention dans cette composante.

Les dossiers peuvent être envoyés par mail.

Contact Madame Caroline Gonzalez – Responsable administrative – caroline.gonzalez@univ-tours.fr

**Critères pour l’UFR Médecine**

Les projets doivent servir l'intérêt de la faculté et de ses étudiants. Ils peuvent contribuer à développer son image, à améliorer son attractivité, à favoriser son animation.

Il n’est pas nécessaire de joindre les statuts de l’association et les devis.

Contact : Madame Floriane LEFEBVRE – Secrétariat Général – 02 47 36 60 04 – floriane.lefebvre@univ-tours.fr

**Critères pour l’UFR Sciences et Techniques**

**Critères pour l’UFR Sciences Pharmaceutiques**

Le Doyen de l’UFR Sciences Pharmaceutiques étudie les dossiers de demande de subvention des associations de cette composante. Il vous suffit de le contacter directement.

Contact : Monsieur Alain Gueiffier – Doyen de l’UFR Sciences pharmaceutiques – alain.gueiffier@univ-tours.fr